**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018**

L’an deux mille dix-huit le vingt-huit Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BROET Sarah - BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PALIX Dominique – PLATZ Cécile – Mrs BASTIDE Alain – DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel - PETERMANN Frédéric -

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes PALAORO Andréa - TAVERNIER Delphine - Mrs MAURY Thierry – VIGNAL Dominique

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr PETERMANN Frédéric

**ORDRE DU JOUR** :

* Adoption compte de gestion service Assainissement,
* Adoption compte de gestion Commune,
* Vote du Compte Administratif Assainissement,
* Vote du Compte Administratif Commune,
* Affectation des résultats Assainissement,
* Affectation des résultats Commune,
* Mise en place nouveau régime indemnitaire RIFSEEP,
* Convention SATESE,
* Subvention USEP – une rose un espoir,
* Complément information délibération subvention Symphonim,
* PLU : débat PADD
* Questions diverses.

En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l’unanimité des membres présents.

 **Adoption Compte de Gestion 2017 service Assainissement** : Le Conseil Municipal, au vu des comptes présentés, constate que le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif 2017 du service assainissement sont en concordance. Après en avoir délibéré, le Compte de Gestion de la commune est approuvé à l’unanimité des membres présents.

 **Adoption Compte de Gestion 2017 Commune** : Le Conseil Municipal, au vu des comptes présentés, constate que le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier et le Compte Administratif 2017 de la commune sont en concordance. Après en avoir délibéré, le Compte de Gestion de la commune est approuvé à l’unanimité des membres présents.

 **Vote du Compte Administratif 2017 Service Assainissement** **et Commune** : Sous la présidence de Madame MENIAUD Aline, le compte Administratif 2017 est présenté :

COMMUNE FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses 432304.27 939584.25

Recettes 551771.05 1070776.89

Excédent 119466.78 131192.64

ASSAINISSEMENT EXPLOITATION INVESTISSEMENT

Dépenses 34575.53 79648.08

Recettes 68226.97 112265.00

Excédent 33651.44 32616.92

 **Affectation des résultats** : approuvée à l’unanimité

Commune : l’excédent de fonctionnement de 119466.78 est affecté ainsi : 80466.78 Euros en investissement au compte 1068 réserves, et 39000.00 Euros en fonctionnement au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Assainissement : l’excédent d’exploitation de 33651.44 est affecté ainsi 23651.44 Euros au compte 1068 Réserves 10000.00 Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

Modification de la date de la commission des finances, elle se réunira le Mardi 20 Mars 2018 à 18 Heures. Le Conseil Municipal est programmé le Mercredi 11 Avril pour voter le budget primitif.

 **Mise en place nouveau régime indemnitaire RIFSEEP** :

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d’expertise requis dans l’exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d’emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

* des fonctions d’encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
* de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l’exercice des fonctions,
* des sujétions particulières ou degré d’exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

###### A.- Les bénéficiaires

Après en avoir délibéré, décide d’instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d’Etat l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (I.F.S.E.) :

* aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants

 Pour la catégorie A :

- Implication au sein des projets de la collectivité, assistance et conseil des élus, rigueur, fiabilité, réactivité, autonomie.

Pour la catégorie C :

- Sens du service public, ponctualité et assiduité, rigueur et fiabilité du travail effectué, respect des normes et procédures, autonomie

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 / 03 / 2018

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

 **Convention SATESE** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention qui nous lie au Département de l’Ardèche pour le suivi de la station d’épuration par l’intermédiaire du SATESE07.

Cette assistance technique est arrivée à son terme et peut être renouvelée à partir de l’année 2018 pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité, APPROUVE la convention présentée,

AUTORISE Madame le Maire à la signer.

 **Demande de subvention** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal 3 demandes de subvention pour l’USEP, 1 Rose 1 Espoir et l’ADAPEI, le Conseil Municipal ne répondra pas favorablement. En effet pour l’USEP le groupe scolaire ne pratique plus d’activités dans ce cadre, pour 1 Rose 1 Espoir la salle des fêtes a été prêtée gracieusement pour l’Assemblée Générale et pour l’ADAPEI des brioches sont commandées pour les enfants de l’école.

 **Complément d’information subvention Symphonim** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°01-15112017 du 15 novembre 2017 relative à l’attribution de subventions aux associations communales.

Elle précise que la somme de 1000 € attribuée à Symphonim était affectée à l’animation « Sympho du rire » du 31 mars prochain.

 **PLU débat PADD** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le débat du 08 juin 2016 concernant le Projet d’Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d’Urbanisme.

Ce document a été réécrit lors d’une réunion du 31 janvier 2018 en présence du bureau d’études, du CAUE de l’Ardèche et de la Commission Urbanisme afin de le rendre plus clair et d’identifier les objectifs.

**Axe 1 : Aménagement du territoire**

* Conserver un taux de croissance annuel démographique de 1% et atteindre 885 habitants d’ici à 2028,
* Prévoir la production de 54 logements environ,
* Promouvoir une diversité d’habitat (locatif, social, accession à la propriété) en adéquation avec le Plan Local d’Habitat
* Renforcer et conforter l’espace autour de la Mairie Ecole sur la zone de Théoulières en produisant des logements, des espaces publics et des services
* Permettre la densification des dents creuses proches du Centre (Les Faysses, Sous l’Eglise),
* protéger les terres agricoles en limitant leur consommation, préserver les exploitations existantes, favoriser la création de nouvelles exploitations
* Prendre en compte les risques : ne pas exposer aux inondations, limiter les risques dus aux mouvements de terrain, ne pas construire en forêt (risque incendie),
* Permettre l’installation de dispositifs individuels d’énergies renouvelables (éolien, photovoltaïques) y compris sur des bâtiments communaux.
* **Axe 2 : Equipements**
* Maintenir le groupe scolaire
* Faire évoluer la station d’épuration
* Permettre le développement du numérique
* **Axe 3 : Activités économiques**
* Permettre l’installation de commerce ou d’artisanat dans le tissu existant
* Conserver les sentiers pédestres pour favoriser le tourisme vert,
* Permettre la création de gites ou de chambres d’hôtes
* Maintenir l’activité agricole, permettre la construction de bâtiments agricoles dans le respect de l’architecture rurale et de l’environnement et dans la mesure où les réseaux sont existants et nécessaires à l’activité
* Préserver le réseau d’irrigation
* **Axe 4 : Mobilité**
* Garantir la sécurité des déplacements par des aménagements adaptés
* Eviter l’élargissement des routes qui mettrait en péril des bâtiments et accroitrait les vitesses de véhicules motorisés,
* **Axe 5 : Paysages**
* Conserver les paysages urbains locaux (bâtisses entourées de grands jardins pour les quartiers et hameaux du Serre des Fourches, des Mathieux ou encore des Boutiers)
* Préserver les typologies architecturales des hameaux patrimoniaux et les vues sur ces secteurs
* Prévoir des graduations paysagères pour conserver le cône du vue sur les Bouyons
* Eviter la consommation d’espaces à fort enjeu agricole
* Gérer l’interface entre espace habité et non habité afin de conserver des franges de qualité
* Etudier les projets de constructions et d’installations diverses au regard des incidences sur le paysage
* **Axe 6 : Biodiversité**
* Préserver et améliorer la biodiversité sur le territoire communal en identifiant les zones à enjeu naturel et écologique
* Préserver les continuités écologiques par un règlement adapté
* Prendre en compte la Trame Bleue et Verte dans le projet urbain
* Protéger le réseau boisé support de la biodiversité
* Imposer des espaces plantés dans les projets pour favoriser la biodiversité ordinaire
* Respecter les lisières entre espaces urbains et espaces boisés afin de se préserver des risques notamment liés aux incendies.

 Après cet exposé le débat est ouvert et ces orientations sont actées.

 **QUESTIONS DIVERSES**

 **Etude complémentaire Théoulières** : le bureau d’études AMUNATEGUI présentera le dossier le Mercredi 21 Mars à 18 Heures en Mairie, les conseillers sont invités à assister à cette réunion.

 **Courrier relatif à une parcelle** : Lecture est donnée d’un courrier relatif à une parcelle située à Ozon, cette parcelle actuellement en zone Naturelle n’a pas été considérée comme une dent creuse par les services de l’Etat, de plus, la loi dans ses articles L101-1 et L101-2 du Code l’Urbanisme préconise une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites des milieux et paysages naturels.

 **Prêt salle des fêtes** : des remerciements sont adressés pour le prêt de la salle pour les entraînements des enfants ZASIO, ils sont champions de région PACA danse latine junior 1 et Junior 2 et pourront ainsi préparer les championnats de France 2018. Le Conseil Municipal leur adresse ses félicitations et encouragements.

 **Remise carte électorales aux jeunes gens** : une cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes gens sera organisée le Samedi 21 Avril 2018 à 11 Heures 30.

 **Commission des déchets** : un compte rendu de la dernière commission des déchets est donné, un appel d’offres pour le nettoyage et l’entretien des bacs ainsi que les petites réparations est lancé. Une collecte des cartons et journaux sera effectuée auprès des collectivités.

Une convention avec la ligue contre le cancer a été signée pour la collecte du verre, 1000 Euros sont reversés à la ligue par tonne de verre collectée.

De nouveaux outils de communication seront mis en place pour améliorer le tri des déchets.

 Séance levée à 20 Heures 35.

 Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 02 Mars 2018,

 Madame le Maire,